



ÉDITORIAL

par **Marc Teyssier d'Orfeuil**
Délégué Général du CVE



Il n'y a pas de solution miracle

Voici déjà un an que nous avons lancé le Club des Voitures Écologiques et, très clairement, nous nous apercevons qu'à moyen terme beaucoup de solutions s'offrent aux constructeurs et aux automobilistes pour diminuer leurs émissions de CO₂. Chacun cherche de son côté, soit l'optimisation de sa motorisation, soit de nouvelles énergies alternatives, afin d'atteindre les objectifs du Grenelle Environnement. La voiture 100% décarbonée ne sera pas opérationnelle tout de suite pour le grand public, même si c'est un objectif souhaitable. Il faut encourager tous les efforts qui seront

menés par les industriels pendant cette période. Afin de diminuer les émissions de CO₂, véhicules hybrides, véhicules GPL, véhicules GNV, bioéthanol, petits véhicules... tout doit être essayé sans aucune idée préconçue. Le Club des Voitures Écologiques regroupant plus de 50 parlementaires, souhaite mettre tous les acteurs autour de la table. Les collectivités locales ont à cet égard toute leur place à prendre dans ce dispositif. Malgré la crise économique, et à cause celle-ci, le Club doit accélérer les échanges entre les industriels et les pouvoirs publics.

air libre

PRINTEMPS 2009

Le journal du club des Voitures Écologiques

TÉMOIGNAGES

Serge Lepeltier,

Maire de Bourges, Président de l'agglomération Bourges Plus, Ancien Ministre de l'Ecologie et du développement durable Président d'honneur de l'AVE.

«Encourager les citoyens à rouler plus propre»

« Compte tenu du contexte actuel (pollution importante en milieu urbain, saturation des centres villes, raréfaction des énergies fossiles, engagements politiques internationaux, etc.), il m'a paru très intéressant d'apporter mon expérience au sein de l'association des Voitures Ecologiques. Le but de cette association est très louable : encourager les citoyens à rouler plus propre. Ce but permettra à la fois aux politiques et à nos concitoyens de s'emparer de cette question cruciale pour les années à venir. »



© VILLE DE BOURGES

Michel Destot,

Député-Maire de Grenoble, Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) Ancien Président du Groupement des Autorités Responsables de Transports Publics (GART), Vice Président de l'AVE

«La mutualisation des forces au sein d'un club en vue d'un secteur automobile plus respectueux de notre environnement constitue une avancée notable.»

« Le développement durable constitue pour les décennies à venir un des enjeux majeurs de nos sociétés. Le déplacement des hommes par l'automobile reste un facteur capital en matière écologique et c'est l'un des nœuds de la problématique du réchauffement climatique. La mutualisation des forces au sein d'un club en vue d'un secteur automobile plus respectueux de notre environnement constitue une avancée notable. J'ai donc souhaité m'associer à cette démarche qui m'apparaît comme innovante et primordiale. Preuve de la légitimité de la démarche, plus de 50 de mes confrères parlementaires sont membres du Club. Par ailleurs, en ma qualité de Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), mon ancrage territorial réaffirme au sein du Club des Voitures Ecologiques le rôle central des collectivités territoriales en matière de développement durable. Le disque vert est à cet égard l'exemple le plus fameux. »



© ASSEMBLÉE NATIONALE



Jean-Louis **Borloo**

Ministre d'Etat de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, lors des Etats Généraux de l'Automobile

« On incite, on encourage et on récompense »

Sur la suggestion de l'AVE, la ville de Bordeaux a mis en place, cette année, un disque vert qui offre une heure trente de stationnement aux propriétaires de véhicules écologiques. Pensez-vous que les collectivités locales doivent s'associer aux efforts entrepris par le gouvernement en direction du développement durable ?

Les collectivités locales sont, depuis le début du processus, des acteurs essentiels du Grenelle Environnement. Elles ont tout d'abord été étroitement associées aux groupes de travail et à l'élaboration des conclusions finales. Elles sont également au cœur de l'ensemble

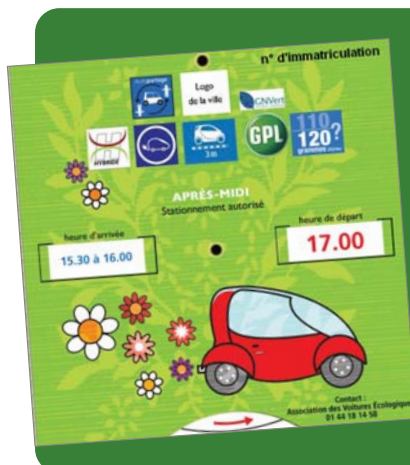
des grands chantiers du Grenelle Environnement comme la construction de 1500 kilomètres de lignes de transports collectifs supplémentaires avec un concours de l'Etat de 2,5 milliards d'euros, la constitution d'une trame verte et bleue, ou la rénovation thermique des bâtiments... A chaque fois, l'objectif est le même : proposer aux collectivités locales de nouveaux outils pour les aider à améliorer la qualité de vie en ville.

C'est dans cet esprit, qu'au cours des débats sur le projet de loi de programme du Grenelle Environnement au Sénat, le gouvernement a émis un avis favorable sur l'amendement défendu par le Sénateur Louis Nègre, visant à favoriser l'utilisation d'un disque vert en matière de stationnement. Il permet aux communes qui le souhaitent, de proposer des avantages aux propriétaires de véhicules propres ou faiblement émetteurs : stationnement gratuit ou à prix réduit pour une certaine durée, places de parking réservées...

Cette mesure s'inscrit parfaitement dans l'esprit du Grenelle Environnement : on n'oblige personne mais on incite, on encourage et on récompense les comportements les plus vertueux.

Ne serait-il pas souhaitable d'imaginer que certaines mesures du Grenelle soient mises en œuvre sous condition de ressources afin d'encourager également ceux qui ont un faible

→ → → suite de l'interview page suivante



De nombreuses villes françaises intéressées par le disque vert

En décembre 2007, le bureau de l'A.V.E. invitait les maires de France à lancer le disque vert. Quelques mois plus tard, et suite aux élections municipales, de nombreuses collectivités nous ont fait part de leur soutien quant à cette idée originale. La plupart des grandes villes

étudient aujourd'hui sa mise en place : Paris, Lyon et la communauté urbaine du Grand Lyon, Marseille, Toulouse, Nice et la communauté urbaine Côte d'Azur, la communauté urbaine de Strasbourg, Le Havre, Dijon, Nîmes, Cannes, Valenciennes, le SAN Sénart, Mâcon, Maubeuge, Béziers, Alès, Cagnes sur Mer, Nogent sur Marne...

NOS MEMBRES FONDATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Réunir les acteurs publics...



11 SEPTEMBRE 2008 : LES AGGLOMÉRATIONS D'EUROPE MOBILISÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DE LA CONFÉRENCE DES VILLES

800 Maires ont répondu à l'invitation de l'AMGVF le 11 septembre 2008 pour la 8^e conférence des villes, un véritable succès.

Michel Destot, Président de l'AMGVF, a profité de la Présidence française de l'Union Européenne pour inviter ses collègues maires d'Europe à participer à la réflexion, une première pour l'AMGVF. Michel Destot a souligné le rôle central des maires pour la mise en pratique du développement durable sur nos territoires. Tous les intervenants



"Au terme de cette journée, qui peut encore douter que les villes sont les acteurs incontournables au plan économique, au plan social, au plan environnemental ?"

de la 8^e conférence des villes de France et d'Europe sont unanimes : le développement durable est une priorité absolue pour nos collectivités. Les politiques publiques locales : urbanisme, gestion des déchets, complémentarité et de disponibilité des transports, sont autant de leviers qui influent directement sur la qualité de notre environnement. Par leur proximité avec les citoyens, les maires sont les pierres angulaires du changement de comportements nécessaire au développement durable dans ses trois dimensions : sociale, économique et écologique. L'AMGVF par son action quotidienne, rappelle à l'ensemble des acteurs le formidable engagement des maires en direction de l'écologie.



→ → → suite de l'interview de Jean-François Borloo

pouvoir d'achat à profiter eux-aussi des mesures environnementales en matière de voitures écologiques ?

Le Grenelle Environnement prévoit déjà de nombreuses mesures fiscales à la fois massives et très incitatives en faveur des Français et de leur pouvoir d'achat : je pense par exemple au bonus écologique mais aussi à l'éco-prêt à taux zéro d'un montant maximum de 30 000 euros pour aider les ménages à financer des travaux de rénovation thermique ou encore à l'extension du crédit d'impôt développement durable... Notre objectif est simple : encourager les Français à modifier leur comportement en profondeur tout en les aidant à faire des économies, notamment sur leur facture énergétique.



Plusieurs parlementaires du Club des Voitures Ecologiques ont proposé la mise en place d'un éco-prêt à taux zéro, sous condition de ressources, pour l'achat d'un véhicule faiblement émetteur de CO₂. Il s'agit d'une proposition intéressante qu'il

faut maintenant approfondir, avec l'ensemble des acteurs, pour par exemple définir avec précision les véhicules qui pourraient éventuellement être concernés. Il est également important d'associer le plus étroitement possible les différentes institutions financières afin de lever tous les obstacles techniques ou juridiques. Nous aurons, je pense, l'occasion d'en reparler au cours des débats à venir au Parlement, dans le cadre de l'examen des prochaines lois de finances.

Votre ministère est appelé à créer un comité de développement du réseau de prises pour les voitures électriques, composé des principaux acteurs publics et privés concernés. Comment envisagez-vous la construction, l'animation et les actions de ce comité ?

Nous avons installé ce comité le 17 février dernier avec Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie et Luc Chatel, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie. Il s'inscrit dans le cadre du plan véhicules décarbonés annoncé par le Président de la République lors du Mondial de l'Automobile.

Sa mission est de réfléchir aux moyens de développer un vaste réseau d'infrastructures de recharges à la maison, au travail, sur les routes et sur les autoroutes. Il s'agit ainsi de garantir aux futurs utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables les mêmes conditions d'autonomie et les mêmes facilités que les véhicules actuels.

Il réunit l'ensemble des acteurs – constructeurs automobiles, distributeurs d'énergie, collectivités locales, professionnels du bâtiment – au sein de différents groupes de travail thématiques : expérimentations, normalisation, réglementation ou financement... L'objectif du gouvernement est clair : atteindre les 100 000 véhicules électriques en circulation d'ici 5 ans et favoriser l'émergence d'une offre industrielle dès 2012.

La France qui dispose à la fois de constructeurs de taille mondiale et de grands énergéticiens, a, j'en suis convaincu, toutes les cartes en main pour devenir un pays leader sur ce segment d'avenir.



La mise en place du disque vert

19 SEPTEMBRE 2008 : L'ASSOCIATION DES VOITURES ECOLOGIQUES SE REJOINT DE L'ADOPTION DU DISQUE VERT PAR LA VILLE DE BORDEAUX



Alain Juppé en compagnie de Thibaut Mauro, représentant Marc Teyssier d'Orfeuil pour l'AVE, lors du lancement du disque vert à Bordeaux le 19/09/2008

C'est au cours de la semaine européenne de la mobilité, que le Maire de Bordeaux a choisi de présenter le disque vert lors d'une conférence de presse. La mise en place de ce dispositif a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 25 février 2008.

Il offre la possibilité pour les Bordelais, propriétaires d'un véhicule écologique, de stationner gratuitement sur l'ensemble des zones payantes pendant une heure trente. Le disque vert est disponible à l'hôtel de ville depuis le 1^{er} octobre sur présentation d'une carte grise attestant du type de véhicule et moyennant 3 euros. Alain Juppé a indiqué que le numéro de la plaque d'immatriculation devait figurer sur le disque vert. Il a également rappelé lors de la conférence de presse que « pour l'instant, on estime que ce dispositif concernerait 1 à 2 % des véhicules à Bordeaux et l'on espère que le développement de ce parc atteindra 5% en 2010. Je pense que c'est une incitation sympathique ».

INTERVIEW

Objectif : le disque vert dans chaque commune

Christian ESTROSI,
Député-Maire de Nice

Air libre : Au cours de la première lecture à l'Assemblée nationale, sur le projet de loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, vous avez déposé 2 amendements. Le premier, soutient un prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule écologique sous conditions de ressources. Pourriez-vous nous indiquer l'intérêt d'un tel dispositif ?

Christian Estrosi : Ce dispositif est essentiel : il s'agit de favoriser l'achat de véhicules moins polluants sur le modèle de ce qui existe pour la rénovation et l'amélioration énergétique des bâtiments. Chacun sait bien que ce sont les catégories sociales les moins aisées qui possèdent souvent les voitures les plus anciennes et, par conséquent, les plus polluantes. Pour ces foyers, il est souvent difficile de changer de véhicule. Ce prêt à taux zéro aura le double avantage d'offrir à beaucoup de Français la possibilité d'acquérir un véhicule propre et de stimuler la vente des voitures écologiques. Il s'agit donc d'une mesure économiquement intéressante et écologiquement efficace.

Air libre : Le second amendement déposé sur ce texte, vise à encourager les collectivités territoriales à la mise en place d'un disque vert en zone de stationnement payant. Considérez-vous que les collectivités locales doivent aussi pleinement jouer leur rôle en direction des véhicules propres ?

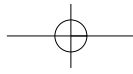
Christian Estrosi : Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer en faveur du développement durable en général. En tant que Maire de Nice, j'ai mis en place plusieurs mesures écologiques parmi lesquelles le trajet à 1 euro en bus sur tout le département, la distribution gratuite de sacs recyclables... Pour les véhicules propres, les collectivités territoriales doivent également donner l'exemple. J'ai suivi avec attention la mise en place du disque vert à Bordeaux. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé dans le cadre du Grenelle que chaque Maire ait la possibilité de le mettre en place dans sa commune. Je me réjouis car cette idée avance à l'Assemblée comme au Sénat. C'est bien la preuve que les parlementaires sont tout à fait conscients de la dimension locale du Grenelle.

Air libre : Nous espérons donc une adoption prochaine du disque vert à Nice Côte d'Azur...

Le 23 septembre 2009 aura lieu la prochaine conférence des villes de l'A.M.G.V.F.

présidée par Michel Destot à l'hôtel de ville de Paris.

L'A.V.E. se rapproche des organisateurs pour leur proposer d'intégrer dans le contenu le développement du disque vert dans les collectivités adhérentes.



... autour d'incitations à rouler plus propre

TÉMOIGNAGES

Marcel Deneux,

Sénateur de la Somme, Vice-Président du groupe d'études sur l'automobile au Sénat, Membre du Conseil d'orientation de l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et du Conseil national des transports, Vice-Président de l'AVE.

« Le Club constitue ainsi un formidable outil pour faire avancer la cause des véhicules écologiques. »

« Le Club des Voitures Écologiques est force de propositions et constitue la première initiative visant à regrouper acteurs de l'automobile engagés dans le développement durable et décideurs publics. En ma qualité de vice-président du groupe d'études sur l'automobile au Sénat, j'ai souhaité m'associer à l'intelligence de l'initiative. L'association de l'ensemble des acteurs de la filière automobile et de plus de 50 parlementaires permet d'élaborer un débat constructif entre sphère privée et sphère publique. Le Club constitue ainsi un formidable outil pour faire avancer la cause des véhicules écologiques. »



© SENAT

Philippe Goujon,

Député-Maire du 15^e arrondissement de Paris, Conseiller de Paris, Vice-Président de l'AVE.

« Au sein du Club des voitures écologiques, nous sommes unis autour de la volonté de réconcilier ces deux termes trop longtemps opposés. »

« En tant que maire le plus peuplé et le plus motorisé de la capitale, je suis pleinement conscient de l'importance de l'enjeu que représente un développement urbain éco-responsable. Après avoir tenté d'obtenir au Sénat des avantages fiscaux en faveur de la voiture de petite taille peu polluante, je me suis associé à l'Assemblée nationale à la proposition de la mise en place d'un prêt à taux zéro lors du vote du projet de loi de programme pour la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement. Au sein du Club des Voitures Écologiques, nous sommes unis autour de la volonté de réconcilier ces deux termes trop longtemps opposés, et faire en sorte que l'éco-mobilité se décline aussi bien au volant d'une petite voiture, qu'en transports en commun ou à vélo. »



© ASSEMBLÉE NATIONALE



30 JANVIER 2009 : LE SENAT ENCOURAGE L'ADOPTION DU DISQUE VERT

Louis Nègre, Sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer, a déposé la proposition suivante : « les collectivités territoriales favoriseront la mise en place du disque vert en zone de stationnement payant. ». Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a indiqué que ce dispositif expérimental recueillait un avis favorable du gouvernement. Fortement impliqué dans toutes les problématiques de transports et de développement durable, Louis Nègre suit de très près les propositions du Club des Voitures Écologiques. Son engagement a conduit Bruno Sido, Sénateur de Haute Marne et rapporteur du Grenelle I, à reprendre à son compte et à défendre l'amendement en séance. Louis Nègre a souhaité reprendre au Sénat l'impulsion forte lancée à l'Assemblée nationale par Christian Estrosi, Député-



Louis Nègre, Sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer

Maire de Nice, et Eric Ciotti, Député et Président du conseil général des Alpes-Maritimes, qui avaient déposé un amendement similaire sur le Grenelle I à l'Assemblée Nationale.

En tant que premier Vice-Président de la toute nouvelle communauté urbaine Nice Côte d'Azur, Louis Nègre suit aux côtés de Christian Estrosi, les possibilités de mise en place du dispositif dans la communauté urbaine. Offrir une heure trente de stationnement aux voitures écologiques, ou utilisées en autopartage, prend tout son sens pour les automobilistes qui se déplacent entre les cœurs économiques des villes centres et les communes de l'arrière pays. Le texte définitif voté par le Sénat en première lecture intègre le dispositif du disque vert au sein du Grenelle Environnement.



Achat public de voitures écologiques : et si le PPP était une solution ?



Jérôme Grand d'Esnon, Avocat Associé chez Landwell & Associés, ancien Directeur des affaires juridiques au Ministère de l'Economie et des Finances, intervenant expert PPP lors du 2^e petit déjeuner débat du Club.

Olivia Thibault, Secrétaire Générale du CVE, Consultante, ancienne collaboratrice parlementaire d'Alain Juppé et Conseiller de Christian Jacob.

Le 2 juillet 2008, ce ne sont pas moins de 37 participants qui ont répondu à l'appel du Club des Voitures Écologiques pour son 2^e petit déjeuner débat autour du thème : commande publique de voitures écologiques. Parmi eux, la présence remarquée de 8 parlementaires : Jean-Louis Léonard, Claude Gatignol, Christophe-Jean Grellier, Daniel Fasquelle, Patrice Calmejane, Philippe Folliot, Jean-Marc Roubaud, Marcel Deneux, et pas moins de 10 députés repré-

sentés par leurs assistants parlementaires. Jérôme Grand d'Esnon, ancien Directeur des Affaires juridiques au ministère de l'Economie et des Finances, Avocat Associé chez Landwell & Associés a présenté la possibilité pour les collectivités de recourir au contrat de Partenariat Public-Privé (PPP). Pour exemple, la problématique des véhicules électriques a été abordée. Il ressort que le PPP permettrait à la collectivité de se décharger de la maintenance de la

flotte et donc du risque batterie. Si le modèle économique réside demain dans le changement des batteries, alors le PPP pourrait devenir un outil intéressant pour la commande publique de véhicules décarbonés, la maintenance devenant aussi importante que l'achat. En effet, dans l'esprit du PPP, la maintenance des véhicules électriques et le remplacement des batteries serait contractualisée dès la souscription de la commande publique.



Prêt à taux zéro pour des véhicules propres

20 janvier 2009 : CATHERINE VAUTRIN, VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET MEMBRE DU CLUB, PRÉSENTE L'ECO PRÊT À TAUX ZÉRO LORS DES ETATS GÉNÉRAUX DE L'AUTOMOBILE :



© COM.PUBLICS

« 9% des salariés français travaillent pour l'industrie automobile et il est clair qu'en période de crise, il est indispensable que le Gouvernement accompagne les acteurs de la filière. Nous avons vu pendant ces dernières semaines combien la prime à la casse avait créé une première émulation, un premier sursaut, une première dynamique. Ce que nous pensons, nous, parlementaires membres du Club des Voitures Écologiques, c'est qu'il faudrait prendre des mesures complémentaires. Le parc automobile français a 8 ans et deux mois de moyenne d'âge. »

C'est dire si nos concitoyens roulent dans des véhicules qui ne sont pas des véhicules propres : aujourd'hui, un véhicule sur trois n'a pas de pot catalytique. Il est important d'aider nos concitoyens à accéder aux véhicules propres. Pour cela, il faut les aider financièrement, et je pense qu'une mesure intéressante serait de mettre en place aujourd'hui comme cela a été fait pour le logement, un prêt à taux zéro. Cela permettrait à nos concitoyens d'acheter des véhicules propres.

« Le parc automobile français a 8 ans et deux mois de moyenne d'âge. (...) aujourd'hui, un véhicule sur trois n'a pas de pot catalytique. »

C'est du gagnant-gagnant, d'un côté nos concitoyens ont des véhicules qui correspondent à leurs attentes, d'autre part, en plein Grenelle de l'Environnement, nous permettons de réduire considérablement les émissions de CO₂. Il y a là une démarche tout à fait intéressante qui mérite d'être étudiée. C'est la raison pour laquelle ces Etats Généraux sont la bonne occasion pour, comme l'a dit le Premier Ministre : « étudier toutes les opportunités ». Je crois que le prêt à taux zéro s'inscrit dans cette démarche. »

Catherine Vautrin,
Vice Présidente de l'Assemblée Nationale

Grenelle I : Sénateurs UMP, PS et Union centriste portent l'Eco-PTZ

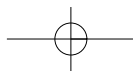


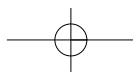
© ASSEMBLÉE NATIONALE

Lors de la première lecture du projet de loi de mise en oeuvre du Grenelle Environnement, les Sénateurs ont dépassé les traditionnels clivages partisans pour reprendre à leur compte l'instauration d'un Prêt à Taux Zéro sous condition de ressources pour l'acquisition de voitures propres.

Le groupe socialiste, le groupe union centriste, et les Sénateurs UMP Louis Nègre, Marie-Hélène des Esgaux, Ladislav Poniatowski et Jean-Paul Fournier ont uni leur force par le dépôt d'amendements allant tous en ce sens.

Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, a indiqué que la méthode du prêt à taux zéro ne peut être mise en oeuvre qu'en concertation avec les établissements financiers. Il a par ailleurs indiqué « Je n'exclus pas définitivement le prêt à taux zéro (...) Il conviendrait d'approfondir la réflexion. »





La filière automobile engagée dans l'écologie

Primagaz : un engagement quotidien pour l'environnement



Le respect de la qualité de l'air fait partie intégrante de la démarche en faveur du développement durable menée par Primagaz depuis des années. Entreprise responsable, Primagaz propose des solutions innovantes alliant propane et énergies renouvelables. Elle s'est engagée depuis longtemps dans la promotion du GPL Carburant, devant ainsi les récentes préconisations du Parlement européen visant à introduire le gaz comme une solution pour réduire les émissions de polluants liées aux transports.

Une flotte au GPL Carburant pour préserver la qualité de l'air
L'intégralité du parc de Primagaz, soit plus de 250 véhicules, fonctionne au

GPL Carburant. Chez Primagaz, tout le monde roule au GPL, que ce soit les conseillers en énergie qui sillonnent toute la France ou les membres de la direction. Le GPL Carburant est le seul carburant écologique réellement disponible dans près de 2 000 stations services françaises.

Le GPL Carburant : une solution écologique et économique

Sur les 8 millions de kilomètres parcourus en 2007 par la flotte Primagaz, le choix du GPL carburant, par rapport au gazole, a évité la production de 290 tonnes de particules et de 3 000 tonnes de NOx (oxydes d'azote).

Le GPL Carburant ne contient ni soufre, ni plomb, ni benzène. Sa combustion ne produit pas de particules et affiche une réduction des émissions, par rapport à l'essence, de 20 à 60 % d'oxyde de car-

bone, de 10 % de gaz carbonique, de 30 à 60 % d'hydrocarbures et de 15 à 40 % d'oxydes d'azote.

Le GPL Carburant est aussi une alternative particulièrement économique. En effet, outre les aides fiscales, jusqu'à 2 300 euros incitant à l'équipement, le prix du GPL / litre est le moins cher du marché.



Il se situe en général à 50% du prix au litre de l'essence et à au moins 30 % de celui du diesel.

Pour smart, l'écologie est un enjeu de taille !

La marque vient de fêter ses 10 ans. Depuis sa création, le développement durable est au cœur des préoccupations du constructeur. A 95% recyclable, la smart fortwo, de par sa légèreté et ses technologies, ne dépasse pas les 114g/km de CO₂ émis.

De par sa taille (2,70m), elle se gare bien plus rapidement que ses homologues plus longs. Quand on sait que plus d'un tiers du temps de transport automobile à Paris est passé à la recherche d'une place de stationnement, on se dit que mécaniquement, cela fait ça de moins de consommé en carburant et en pollution. Pourtant la garabilité n'est pas reconnue comme critère écologique. Qu'à cela ne tienne...

Comme chaque année, le modèle *fortwo cdi* a encore remporté cette année la palme de la voiture la moins polluante toutes catégories confondues. C'est sûr qu'avec 88g/km, et 3.3 litres de consommation aux 100 km, difficile de détrôner la star de la catégorie A.

Mais revenons aux innovations. Il est vrai que la célèbre petite citadine a été complètement relookée en 2007, mais quoi de neuf cette année ? Le modèle *fortwo mhd* séduira sûrement les amoureux de l'hybride première génération. Pourquoi polluer quand on est à l'arrêt ? C'est pourquoi le moteur de la *mhd* stoppe automatiquement en dessous de 8 km/h. Il redémarre sur simple stimulation de l'accélérateur. Un système qui fait économiser jusqu'à 20% de carburant et d'émissions, et qui est, bien entendu, particulièrement rentable en milieu urbain. Alors comment polluer moins ? Il reste bien un modèle qui concurrence une telle performance... la smart *fortwo*



Neuroclimat. Comment ne rien polluer durant vos 50 000 premiers kilomètres ? En compensant toutes vos émissions de CO₂ par le biais du programme mondial des Nations-Unies de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Avec l'acquisition de ce modèle, *smart* soutient ainsi financièrement la réalisation de projets solidaires d'énergies renouvelables à l'échelle de la planète (aménagements hydroélectriques à Fidji, barrage de Pihuamo au Mexique, ferme éolienne de Tétouan au Maroc, ferme éolienne de Patagonie argentine). Un moyen simple et efficace d'afficher un bilan carbone totalement neutre, tout en conservant les sensations, les performances et l'autonomie d'une voiture totalement vouée à l'écologie.

AGENDA

Mercredi 29 avril 2009 13h05 : Première partie de l'émission Equateur, diffusion nationale sur RCF. Teddy Follenfant, journaliste engagé dans le développement durable, invite Marc Teyssier d'Orfeuille, Délégué général, et Louis Nègre, Sénateur-Maire des Alpes-Maritimes, à présenter leurs engagements en faveur du développement de voitures et de transports écologiques.

Samedi 2 mai 16h30 : Deuxième partie de l'émission Equateur sur RCF.

Mai 2009 : Lecture du Grenelle II au Sénat. Louis Nègre, Sénateur-Maire des Alpes Maritimes, rapporteur des questions concernant les transports.

Juin 2009 : Jean-Louis Legrand, chargé de mission interministériel du plan véhicule décarboné au sein du MEEDDAT, rend ses premières conclusions. Il sera invité à co-animer un petit déjeuner du Club des Voitures Ecologiques.

Dernière minute

- 4 mars 2009 : Jean-Louis LEGRAND, chargé de projet interministériel du plan véhicule décarboné au MEEDDAT, rencontre l'Association des Voitures Ecologiques.
- La Banque Postale, en étroite collaboration avec le Club des Voitures Ecologique, a construit une proposition de Prêt à Taux Zéro pour l'acquisition d'un véhicule écologique. Elle fait suite aux débats concernant l'amendement sur un tel dispositif lors de la première lecture du Grenelle I au Sénat. Le Ministre Monsieur Jean-Louis Borloo avait indiqué en séance que la réflexion avec les organismes financiers n'était pas assez mure. La proposition existe dorénavant.

Le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) soutient l'AVE

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL qu'elle représente auprès des différents acteurs politiques et économiques français. Sa présence au sein de l'AVE était naturelle puisque le GPL Carburant est une alternative disponible sans délai qui conjugue économie d'usages et amélioration de la qualité de l'air pour les usagers et diminution de l'effet de serre et diversification énergétique pour les pouvoirs publics.



Le GPL Carburant a connu un nouvel engouement auprès des automobilistes en 2008...

Avec la flambée du prix du pétrole, les automobilistes français ont manifesté un engouement renouvelé pour le GPL Carburant. Engouement qui s'est traduit par une augmentation de 24 % sur l'année de l'équipement au GPL de véhicules essence, à défaut d'une offre suffisante de véhicules constructeurs.

... qui promet de se poursuivre en 2009

Pour Joël Pedessac, Directeur général du CFBP, « les qualités environnementales du GPL, son prix et sa disponibilité en font le carburant alternatif du présent. Il permet, tout en répondant aux besoins de mobilité, de sécurité et de préservation du pouvoir d'achat, d'anticiper sur les évolutions nécessaires auxquelles sont soumis les carburants du futur ».

Les atouts du GPL sont séduisants : 2000 euros de bonus du Grenelle de l'Environnement directement chez le concessionnaire ou lors de la transformation du véhicule essence (sous conditions cf www.gpl.fr), le prix du litre à la pompe le plus bas. Pas étonnant que les constructeurs s'intéressent à nouveau au créneau sur le marché français : Dacia, Chevrolet, Fiat, Lancia... tous sortent des modèles GPL en 2009, à des prix attractifs. Quant à la peur du gaz, elle n'est pas justifiée : toutes les voitures GPL sont aujourd'hui munies de soupape de sécurité.

Le CFBP, à l'initiative de la création du site voitureco.com

Voitureco.com a été créé pour mettre en relation des particuliers ou des professionnels qui souhaitent vendre ou acquérir un véhicule neuf ou d'occasion fonctionnant avec une ou plusieurs énergies alternatives. Vous trouverez sur ce site des véhicules fonctionnant au GPL, au GNV, à l'électricité, au FlexFuel ou E85 et des véhicules hybrides. Vous ne trouverez pas de véhicules fonctionnant uniquement à l'essence ou au gazole. Voitureco.com est un site qui propose la parution gratuite d'annonces.

Passer d'une communication de l'interdit à une communication positive

2009 sera également l'année de la suppression des panneaux d'interdiction d'accès aux parkings des véhicules GPL non munis de soupape puisque l'arrêté du 3 avril 2000 qui les instituait n'a plus lieu d'être depuis un décret de 2006. Les véhicules GPL en France sont réglementairement et obligatoirement équipés de soupape. L'Association des Voitures Ecologiques se réjouit de cette décision et souhaite même aller plus loin, en invitant les gestionnaires de parcs à apposer à l'entrée des parkings le panneau « Bienvenue aux véhicules GPL ». Ce panneau, créé par nos équipes, illustre bien la communication pédagogique incitative que le Club entend porter pour encourager nos concitoyens à rouler plus propre.

